

société des employés
de commerce
ensemble, façonnons l'avenir.

syna
Le syndicat

UNIA
Le Syndicat.
Die Gewerkschaft.
Il Sindacato.

Communiqué de presse des syndicats Unia et Syna et de la Société suisse des employés de commerce
Berne, le 11 octobre 2024

La Confédération et les entreprises ont des obligations

La production d'acier recyclé à Gerlafingen doit être garantie durablement

Stahl Gerlafingen a de nouveau annoncé des licenciements. L'avenir de l'aciérie est incertain. Les syndicats Unia et Syna ainsi que la Société suisse des employés de commerce demandent à la Confédération de prendre des mesures urgentes pour garantir les emplois et le site de recyclage. L'entreprise doit également s'engager de manière claire pour la poursuite de ses activités.

Après le licenciement collectif de 59 salarié-e-s et la fermeture d'une chaîne de production au printemps, Stahl Gerlafingen annonce 120 licenciements supplémentaires. Sans une action rapide des politiques, l'existence de la plus grande entreprise de recyclage de Suisse semble menacée.

Mettre rapidement en œuvre les lois et de manière contraignante

Les syndicats Unia et Syna et la Société suisse des employés de commerce exigent la mise en œuvre rapide de mesures politiques centrales afin de garantir durablement la production d'acier recyclé à Gerlafingen.

Des directives notamment contraignantes sont désormais nécessaires pour l'utilisation d'acier recyclé à faibles émissions dans le secteur de la construction. De simples recommandations, comme en a récemment décidé la KBOB (Conférence de coordination des services de la construction et des immeubles des maîtres d'ouvrage publics), ne suffisent plus, que ce soit pour le maintien des emplois sur des sites comme Gerlafingen ou dans la perspective des objectifs climatiques auxquels la Suisse s'est engagée. Voici par exemple ce qui peut être mis en œuvre immédiatement :

- **Marchés publics** : afin que l'administration fédérale centrale puisse être climatiquement neutre d'ici 2040, comme le prescrit la nouvelle loi sur la protection du climat (art. 10), les exigences en termes de durabilité pour les matériaux de construction doivent être renforcées. Cela ouvre en même temps un nouveau marché important à des entreprises comme Stahl Gerlafingen. Il faut maintenant mettre un terme à la tactique de retardement dans la mise en œuvre de cette loi !

- **Loi sur la protection de l'environnement** : la loi révisée sur la protection de l'environnement prévoit que le Conseil fédéral peut fixer des exigences pour l'utilisation de matériaux respectueux de l'environnement et recyclés (nouvel art. 35j al. 1). Avec de la volonté politique, il est maintenant possible d'établir une ordonnance efficace.

Le groupe Beltrame doit être aux côtés de Stahl Gerlafingen

Il est clair que les mesures politiques mentionnées ci-dessus sont essentielles pour permettre à Stahl Gerlafingen de poursuivre avec succès ses activités. Il faut toutefois aussi que le groupe italien Beltrame, en tant que propriétaire, affiche une volonté claire de maintenir les emplois et la production à long terme d'acier recyclé à Gerlafingen.

Pas de licenciement

Cela implique de renoncer à tout nouveau licenciement. Le groupe Beltrame doit garantir la sécurité des employé-e-s de l'aciérie plutôt que d'annoncer des licenciements collectifs tous les six mois. Il faut au contraire recourir au chômage partiel pour sauvegarder les emplois, d'autant plus que le Conseil fédéral a prolongé cette année la durée maximale d'indemnisation en cas de chômage partiel à 18 mois, en vue de la situation de l'industrie à forte consommation d'énergie. Les syndicats Unia et Syna et la Société suisse des employés de commerce défendront cette position dans la procédure de consultation à venir et dans les discussions avec l'entreprise et les politiques, comme ils l'ont fait ces derniers mois.

Pour tout complément d'information :

Matteo Pronzini, responsable de la branche industrie MEM Unia, 079 617 59 37

Markus Baumann, secrétaire syndical Unia Bienne-Seeland/Soleure, 079 435 64 47

Nico Fröhli, responsable de la branche industrie MEM Syna, 079 937 77 87

Hannes Elmer, responsable du partenariat social Société suisse des employés de commerce, 044 283 45 63